

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N°904 / du 03 AOUT 1998

OBJET : PRODUITS AGREES A LA TPC/UEMOA

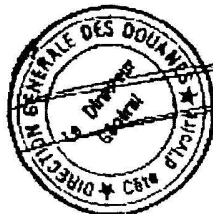
REF : Décision n° 04/98/COM/ UEMOA du 03/06/98.

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble des services et des usagers, l'annexe à la décision n°04 / 98 de la Commission de l'UEMOA, portant agrément des produits industriels au bénéfice du régime de la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC).

Cette décision est applicable pour compter du 03 Juin 1998.

AMPLIATIONS :

- MEF/CAB
- MPDI
- FEDERMAR
- FNICI
- Syndicat des Transitaires s/c SAGA-CI
- Syndicat des PME Transit s/c SITT
- Syndicat des Commerçants - CI
- Toutes Directions Douane
- Bureau Tarif Intégré/SYDAM



A. COULIBALY